



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

BACCALAURÉAT 2022

Dossier de presse Baccalauréat 2022

SOMMAIRE

ÉDITO	4
I. L'ESSENTIEL DU BACCALAURÉAT DANS L'ACADÉMIE DE REIMS	5
Effectifs filles/garçons.....	5
Personnels mobilisés.....	6
II. LES EFFECTIFS DU BACCALAURÉAT	7
Dans les Ardennes	7
Dans l'Aube	8
Dans la Marne.....	9
Dans la Haute-Marne.....	10
Les candidats inscrits au bac professionnel	11
III. LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT	13
Le nouveau lycée général et technologique.....	13
La transformation de la voie professionnelle.....	14
IV. LES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA CRISE SANITAIRE	16
Les épreuves du baccalauréat général et technologique.....	16
Les épreuves du baccalauréat professionnel	17
L'éducation physique et sportive.....	17
V. DES ÉPREUVES AMÉNAGÉES POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS	18
Une procédure renouvelée	18
Une organisation adaptée aux besoins des candidats	18
VI. TOUR DE FRANCE™ 2022 : ACCÈS AUX CENTRES D'EXAMENS	20
VII. LES ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LES FRAUDES	21
Qu'est-ce qui constitue une fraude ?.....	21
Quelles sont les sanctions encourues ?.....	21
Quels sont les dispositifs pour lutter contre la fraude ?	22
VIII. PARCOURSUP	23
Un processus en 3 étapes.....	23
Rappel des délais de réponse à respecter pour la proposition d'admission	23
Les différents types de réponse	23
La confirmation de l'inscription sur parcoursup.....	24
Un accompagnement assuré pour tous	24
Une phase complémentaire jusqu'au 16 septembre.....	24
IX. LES CALENDRIERS DES ÉPREUVES	25
Baccalauréat général et technologique	25
Baccalauréat professionnel.....	25
X. LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT	26

ÉDITO



En cette fin d'année scolaire 2022, les élèves de première et de terminale vont passer les épreuves du baccalauréat avec des modalités d'organisation et de préparation qui ont été ajustées par le ministère en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative afin de préserver l'égalité de traitement entre les candidats.

Ainsi, certaines épreuves ont été reportées ou aménagées afin d'offrir les meilleures conditions de préparation de cet examen essentiel dans le parcours des lycéens. Si le diplôme du baccalauréat apparaît comme une étape singulière dans le parcours scolaire, il est aussi et surtout le socle de perspectives d'orientation vers l'enseignement supérieur ou l'insertion

professionnelle.

C'est un moment de vie qui implique toutes et tous dans une dynamique partagée par les personnels, les élèves et leur famille. Je salue donc l'ensemble de la communauté éducative pour son engagement et sa mobilisation de tous les instants auprès des élèves pour les placer en situation favorable de réussite.

Je remercie également les personnels de l'académie pour leur formidable capacité d'adaptation dans leur action quotidienne pour la préparation, la mise en œuvre et l'organisation des examens.

Il me reste à exprimer tous mes vœux de succès aux candidats, ainsi que la concrétisation de leur ambition vers la poursuite d'un parcours personnel choisi.

Olivier Brandouy

Recteur de l'académie de Reims

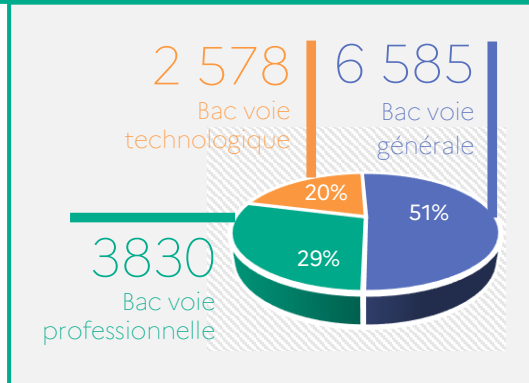
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Brandouy'. The signature is stylized with a prominent peak and a long horizontal stroke.

I. L'ESSENTIEL DU BACCALAURÉAT DANS L'ACADÉMIE DE REIMS

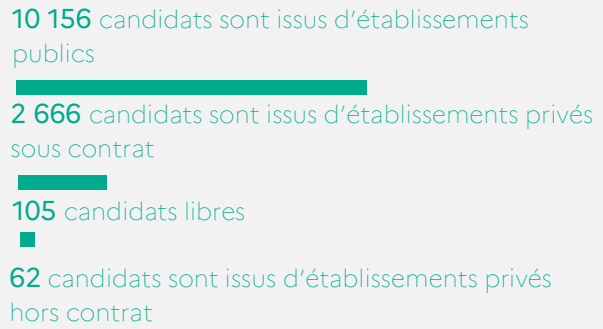
12 993 candidats inscrits en 2022

↗ Effectifs globaux stables par rapport à 2021, avec une hausse de **+ 3 %** dans la voie professionnelle et une baisse de **- 1 %** dans la voie générale.

RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR VOIES



RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR ÉTABLISSEMENTS



EFFECTIFS FILLES/GARÇONS



	Filles		Garçons		Total
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Voie professionnelle	1 538	40,1 %	2 292	59,9 %	3 830
Voie technologique	1 324	51,4 %	1 254	48,6 %	2 578
Voie générale	3 808	57,8 %	2 777	42,2 %	6 585

PERSONNELS MOBILISÉS



Le saviez-vous ?

Par dérogation cette année, il est possible de présenter un titre d'identité expiré depuis moins de 5 ans pour la passation des épreuves du baccalauréat et des concours.



Lycée Clemenceau de Reims (51). Préparation des oraux.

II. LES EFFECTIFS DU BACCALAURÉAT

DANS LES ARDENNES

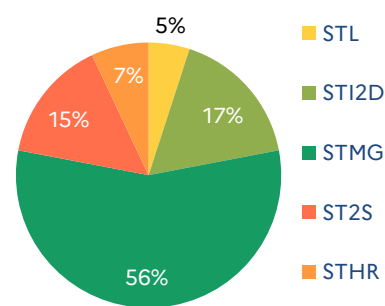
2 407 candidats inscrits en 2022

Évolution des candidats de la voie générale

	2021	2022	Évolution
Effectifs	1 247	1 185	- 4,8 %

Répartition des candidats de la voie technologique

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
Effectifs	22	83	0	267	74	34	0	480
Rappel inscrits 2021	29	75	0	316	65	28	0	513
Évolution 2021-2022	- 6,4 %							



Évolution des candidats de la voie professionnelle

	2021	2022	Évolution
Effectifs	792	742	- 6,3 %

Effectif des candidats aux épreuves anticipées de français

	Français
Bac général	1 261
Bac technologique	462

DANS L'AUBE

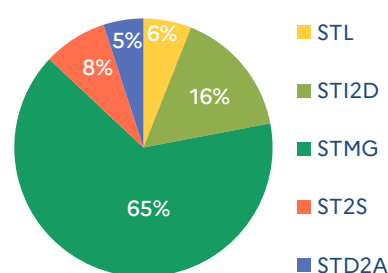
3 023 candidats inscrits en 2022

Évolution des effectifs de la voie générale

	2021	2022	Évolution
Effectifs	1 453	1 447	- 0,4 %

Répartition des candidats de la voie technologique

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
Effectifs	39	104	31	428	55	0	1	658
Rappel inscrits 2021	27	106	34	386	72	0	0	625
Évolution 2021-2022	+ 5,3 %							



Évolution des effectifs de la voie professionnelle

	2021	2022	Évolution
Effectifs	897	918	+ 2,3 %

Effectif des candidats aux épreuves anticipées de français

	Français
Bac général	1 537
Bac technologique	702

DANS LA MARNE

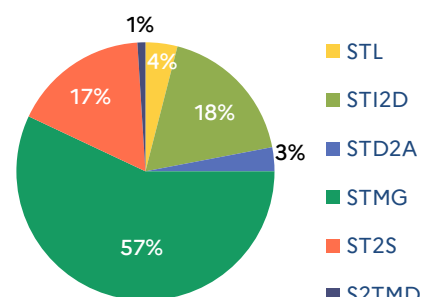
6 001 candidats inscrits en 2022

Évolution des effectifs de la voie générale

	2021	2022	Évolution
Effectifs	3 236	3 245	+ 0,3 %

Répartition des candidats de la voie technologique

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
Effectifs	44	189	31	613	184	0	10	1 071
Rappel inscrits 2021	48	217	30	571	179	0	15	1 060
Évolution 2021-2022	1 %							



Évolution des effectifs de la voie professionnelle

	2021	2022	Évolution
Effectifs	1 575	1 685	+ 7%

Effectif des candidats aux épreuves anticipées de français

	Français
Bac général	3 325
Bac technologique	1 013

DANS LA HAUTE-MARNE

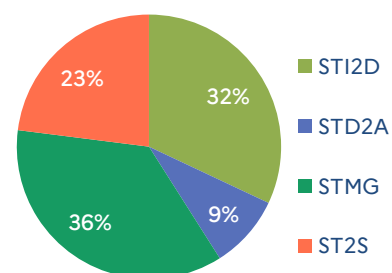
1 562 candidats inscrits en 2022

Évolution des effectifs de la voie générale

	2021	2022	Évolution
Effectifs	762	708	- 7,0 %

Répartition des candidats de la voie technologique

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
Effectifs	0	119	33	133	84	0	0	369
Rappel inscrits 2021	0	109	32	162	85	0	0	388
Évolution 2021-2022	- 4,9 %							



Évolution des effectifs de la voie professionnelle

	2021	2022	Évolution
Effectifs	453	485	+ 7 %

Effectif des candidats aux épreuves anticipées de français

	Français
Bac général	707
Bac technologique	384

LES CANDIDATS INSCRITS AU BAC PROFESSIONNEL

39 spécialités de production		
Famille de métier	Spécialité	Effectif
Alimentation	Boucher charcutier traiteur	4
Alimentation	Boulangier-pâtissier	21
Agencement, menuiserie et ameublement	Technicien menuisier agenceur	51
Agencement, menuiserie et ameublement	Études et réalisation d'agencement	7
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	Aménagement et finition du bâtiment	17
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	Menuiserie Aluminium-Verre	5
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	10
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	Travaux publics	48
Études et modélisation numérique du bâtiment	Technicien d'études du bâtiment - Études et économie	26
Études et modélisation numérique du bâtiment	Technicien d'études du bâtiment - Assistant en architecture	37
Études et modélisation numérique du bâtiment	Technicien géomètre - topographe	7
Maintenance des matériels et véhicules	Maintenance des matériels - Matériels agricoles	42
Maintenance des matériels et véhicules	Maintenance des matériels - Matériels de construction et de manutention	13
Maintenance des matériels et véhicules	Maintenance des matériels - Matériels d'espaces verts	5
Maintenance des matériels et véhicules	Maintenance des véhicules - Voitures particulières	173
Maintenance des matériels et véhicules	Maintenance des véhicules - Véhicules de transport routier	29
Maintenance des matériels et véhicules	Maintenance des véhicules - Motocycles	13
Transitions numériques et énergétiques	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	262
Transitions numériques et énergétiques	Systèmes numériques - Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	28
Transitions numériques et énergétiques	Systèmes numériques - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques	58
Transitions numériques et énergétiques	Systèmes numériques - Réseaux informatiques et systèmes communicants	98
Transitions numériques et énergétiques	Technicien de maintenance de systèmes énergétiques et climatiques	36
Transitions numériques et énergétiques	Technicien du froid et du conditionnement de l'air	19
Transitions numériques et énergétiques	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	31
Pilotage et maintenance d'installations automatisées	Pilote de ligne de production	19
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	Fonderie	7
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	Technicien d'usinage	33
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	Technicien en chaudronnerie industrielle	64
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	Technicien outilleur	4

Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	Traitements des matériaux	12
Hors famille de métiers	Artisanat et métiers d'art option Tapissier d'ameublement	6
Hors famille de métiers	Bio-industries de transformation	26
Hors famille de métiers	Conducteur transport routier marchandises	66
Hors famille de métiers	Étude et définition de produits industriels	11
Hors famille de métiers	Métiers de la mode - vêtement	66
Hors famille de métiers	Plastiques et composites	19
Hors famille de métiers	Réparation des carrosseries	45
Hors famille de métiers	Maintenance des équipements industriels	171
Hors famille de métiers	Technicien constructeur Agencement, menuiserie et ameublement	12
Total candidats 2022 en spécialités de production		1601

20 spécialités des services

Famille de métier	Spécialité	Effectif
Beauté et Bien-Être	Esthétique cosmétique parfumerie coiffure	75
Gestion administrative, transport et logistique	Gestion - Administration	399
Gestion administrative, transport et logistique	Logistique	61
Gestion administrative, transport et logistique	Transport	21
Hôtellerie-Restauration	Commercialisation et services en restauration	97
Hôtellerie-Restauration	Cuisine	106
Industries graphiques et communication	Réalisation de produits imprimés et plurimédia - Productions graphiques	25
Industries graphiques et communication	Réalisation de produits imprimés et plurimédia - Productions imprimées	9
Relation client	Métiers de l'accueil	93
Relation client	Métiers du commerce et de la vente option A	483
Relation client	Métiers du commerce et de la vente option B	274
Hors famille de métiers	Accompagnement soins et services à la personne - A domicile	103
Hors famille de métiers	Accompagnement soins et services à la personne - En structure	264
Hors famille de métiers	Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média	49
Hors famille de métiers	Hygiène, propreté et stérilisation	13
Hors famille de métiers	Métiers de la sécurité	102
Hors famille de métiers	Optique lunetterie	9
Hors famille de métiers	Services de proximité et vie locale	18
Hors famille de métiers	Techniques d'interventions sur installations nucléaires	21
Hors famille de métiers	Prothèse dentaire	7
Total candidats 2022 en spécialité des services		2229

III. LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT

LE NOUVEAU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

L'année scolaire 2021-2022 accueille pour la deuxième année des élèves de terminale ayant bénéficié dans chaque voie d'enseignements communs à tous et d'enseignements de spécialité qui sont choisis par les élèves en voie générale et qui sont attachés à la série en voie technologique. Par ailleurs, les élèves peuvent aussi suivre des enseignements optionnels.

Pour la première fois, les notes de contrôle continu seront prises en compte à hauteur de 40 % pour l'obtention du baccalauréat. Quant aux épreuves ponctuelles écrites, pratiques et orales d'enseignement de spécialité, de philosophie, de grand oral et aux épreuves anticipées de français, elles représenteront 60 % de la note moyenne finale obtenue.

Les enseignements de spécialité

Grâce à la liberté de choix qu'offre la réforme, les élèves ont davantage **personnalisé leur parcours de formation** par rapport à l'ancienne logique des séries.

En terminale, la combinaison des spécialités confirme que les élèves se sont appropriés l'esprit de la réforme, en maintenant des choix originaux qu'ils ont précisés pour mieux préparer leur réussite dans l'enseignement supérieur. Le passage de trois combinaisons en première à deux en terminale permet à chaque élève d'affiner son projet d'orientation et de confirmer sa motivation.

L'offre, beaucoup plus diversifiée qu'auparavant (avec les séries L, ES et S) favorise une personnalisation des parcours adaptée aux souhaits de chacun.

Le Grand oral

Le Grand oral était la **nouvelle épreuve du bac 2021**. Son objectif est de **former les élèves à prendre la parole en public de façon claire et convaincante**. Cette épreuve permet aussi aux élèves d'utiliser leurs connaissances (liées aux spécialités choisies) pour créer une argumentation et montrer en quoi elles sont essentielles pour leur projet de poursuite d'études et leur projet professionnel.

L'épreuve est notée sur 20 points et se déroule en trois temps :

1/ Présentation d'une question personnelle dont la réponse est nourrie par les sujets liés aux enseignements de spécialité (20 minutes de préparation ; 5 minutes d'exposé)

Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury deux questions préparées en classe avec ses professeurs. Le jury en choisit une. Dans la voie générale, chacune des questions peut concerner, soit un seul des enseignements de spécialité, soit les deux en même temps. Dans la voie technologique, les questions s'appuient sur le domaine technologique de la série.

Le candidat a ensuite 20 minutes de préparation pour ordonner ses idées et créer un support (une carte, un graphique, un schéma, un plan, etc.) qui n'est pas évalué.

Pour cette session 2022 :

- le candidat peut, pendant ses 20 minutes de préparation, préparer un support, mais ce n'est pas une obligation ;
- ce support élaboré par le candidat peut être donné au jury au début de l'épreuve, mais sans obligation ;
- le candidat peut choisir de le conserver pendant l'épreuve.

Pendant cinq minutes, debout devant le jury, le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

2/ Échange avec le jury (10 minutes)

Le jury interroge le candidat et lui demande d'argumenter, de préciser ou d'approfondir sa pensée. Ce temps d'échange permet à l'élève de mettre en valeur ses connaissances liées aux programmes des spécialités suivies en première et terminale ainsi qu'à la question qui a été retenue par le jury et de montrer ses capacités argumentatives.

3/ Échange avec le jury sur le projet d'orientation (5 minutes)

Le candidat explique en quoi la question traitée a éclairé son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel.

Le jury est composé de deux professeurs de disciplines différentes :

- un professeur d'une des spécialités ;
- un autre professeur non spécialiste de la question traitée, y compris un professeur-documentaliste.

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Elle entre dans sa **troisième et dernière année de mise en œuvre**. Les candidats au baccalauréat professionnel (3 années de formation) se présentant à la session d'examens 2022, feront partie de la première cohorte préparée dans le cadre de la réforme. En ce qui concerne le CAP (2 années de formation), la transformation est arrivée à son terme à la session 2021.

La transformation de la voie professionnelle vise à mieux individualiser le parcours du jeune :

- par un accompagnement dans son choix à l'orientation à l'issue de la classe de seconde et de sa projection après l'obtention de son diplôme ;
- par un enseignement renforcé des fondamentaux sous la forme d'un approfondissement en français et en mathématiques ;
- par la mise en place de nouvelles modalités pédagogiques telles que la co-intervention et la préparation ou la conception du chef-d'œuvre.

L'objectif visé est de **donner encore plus de sens aux apprentissages** en renforçant l'articulation entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général. La mise en place des classes de seconde par familles de métiers permet aux jeunes de choisir de manière éclairée leur spécialité de baccalauréat professionnel en classe de première.

Le chef-d'œuvre

Les candidats au baccalauréat professionnel soutiendront **pour la première fois** l'épreuve de présentation du chef-d'œuvre. Sa réalisation, **synonyme d'excellence et de reconnaissance** par les pairs, témoigne de la maîtrise de compétences spécifiques, de savoir-faire et de savoir-être. Il est obligatoirement encadré par un enseignant du domaine professionnel et d'un ou plusieurs enseignants du domaine général. Ces derniers sont choisis en fonction de la thématique du chef-d'œuvre.

L'aboutissement de la réalisation du chef d'œuvre développe un sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle.

Devant une commission d'évaluation, les candidats auront à présenter les étapes du projet qu'ils ont conduit durant leur formation dont l'aboutissement est le chef-d'œuvre. Il s'agit, en fonction du secteur de formation, d'une réalisation matérielle ou immatérielle.

Tous les candidats (scolaires et apprentis) passent un oral de soutenance. Il est constitué par cinq minutes de présentation durant lesquelles le candidat n'est pas interrompu, suivies de dix minutes de questions portant sur la conduite du projet.

Pour la présentation orale, le candidat peut prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et qu'il peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission d'évaluation.

Cette dernière est composée d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel.

Pour cette 1^{ère} session de 2022 , **3765 candidats** vont passer cette épreuve dans l'académie.

IV. LES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA CRISE SANITAIRE

Cette année, les candidats au baccalauréat ont pu suivre une scolarité quasi ordinaire et préparer leurs épreuves dans des circonstances proches de la normale. Cependant, la crise sanitaire a perturbé une partie de leur formation.

Une large concertation a été engagée sur les modalités d'organisation et de passation des épreuves du baccalauréat. De nombreux échanges ont eu lieu avec les élus lycéens du Conseil national de la vie lycéenne, les organisations représentatives des personnels et les fédérations de parents d'élèves.

Afin de préserver l'égalité de traitement entre les candidats et de permettre à chacun de préparer sereinement ces épreuves, différentes mesures ont été prises.

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Les enseignements de spécialité

Les épreuves de spécialité qui devaient se tenir les 14, 15 et 16 mars ont été reportées au 11, 12 et 13 mai. Les candidats ont ainsi eu plus de temps pour travailler le programme initial.

En lieu et place des notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites de spécialité, ont été remontées dans la procédure d'orientation dans l'enseignement supérieur les moyennes obtenues par les candidats dans ces enseignements sur les trois trimestres de la classe de première et les deux premiers trimestres de la classe de terminale.

En outre, afin d'offrir les meilleures conditions de préparation aux candidats, plusieurs aménagements ont été apportés :

- tous les sujets ont été aménagés de façon à ce que chacun, selon sa spécialité, puisse disposer d'un choix de questions ou d'exercices ;
- les deux jours précédant les épreuves ont été consacrés, dans les établissements, aux révisions des examens ;
- les épreuves propres à l'attestation de niveau de langue ont été annulées, à titre exceptionnel, pour cette année.



Les épreuves terminales

Les épreuves terminales se tiendront aux dates prévues, selon les modalités suivantes :

- l'épreuve écrite de **philosophie** le 15 juin 2022 ;
- l'épreuve du **Grand oral** du 20 juin au 27 juin 2022 ;
- les épreuves anticipées de **français** en classe de première le 16 juin 2022 (épreuves écrites) et à partir du 20 juin (épreuve orale).

Les aménagements pour les épreuves anticipées de français

Afin de tenir compte des effets de la situation sanitaire sur la scolarité des élèves, le nombre de textes à présenter à l'oral est réduit :

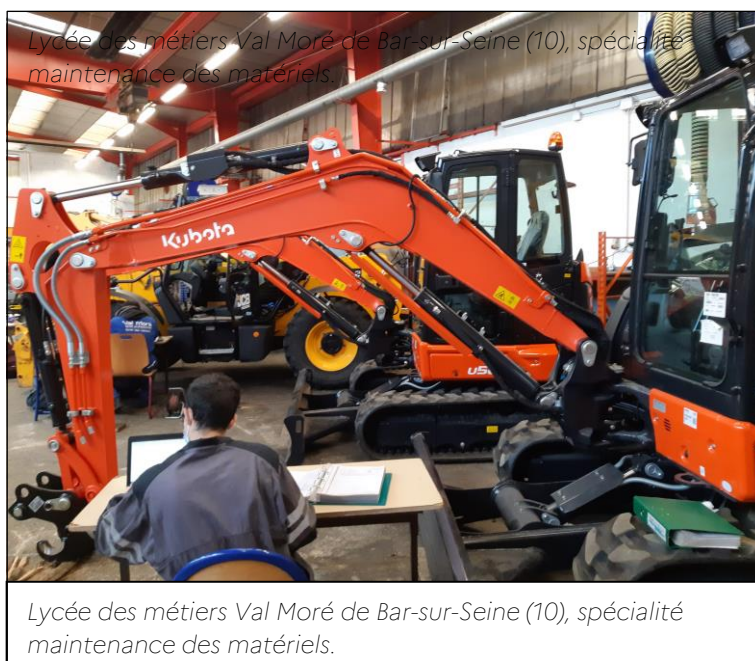
- 16 dans la voie générale (au lieu de 20 textes) ;
- 9 dans la voie technologique (au lieu de 12 textes).

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

La mise en œuvre de la session 2022 se fait de manière ordinaire. Les candidats vont passer les quatre épreuves écrites sanctionnant les enseignements communs du baccalauréat professionnel. Ces épreuves conservent le même format que les sessions ordinaires. Elles s'appuient sur le programme scolaire habituel.

La réalisation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), réparties sur tout le cycle de formation est requise pour obtenir un diplôme professionnel. Cependant, pour tenir compte des périodes de fermeture des entreprises dans certains secteurs d'activité, les durées ont été diminuées pour tous les diplômes.

Les stagiaires de la formation continue, qui n'auraient pas pu réaliser toutes les semaines de PFMP requises pour l'obtention de leur diplôme, bénéficient d'adaptations similaires.



L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les contrôles en cours de formation, habituellement au nombre de trois, pourront être ramenées à deux lorsque les conséquences de la situation sanitaire sur la disponibilité des installations ou la préparation des élèves le justifieront.

Le saviez-vous ?

Cette année, aucun protocole sanitaire ne sera mis en œuvre. L'organisation de l'examen nécessite déjà la mise en place d'une distanciation.

Comme pour toute absence justifiée, le candidat absent passera l'épreuve de remplacement en septembre. Sa place dans Parcoursup sera conservée jusque-là.

V. DES ÉPREUVES AMÉNAGÉES POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS

Pour la session 2022, dans l'académie de Reims, 802* candidats bénéficient d'aménagements d'épreuves.
(* Ce chiffre est susceptible d'évoluer, toutes les demandes d'aménagement n'ayant pas encore été faites.)

UNE PROCÉDURE RÉNOVÉE

Depuis la session 2021, la [procédure de demande](#) d'aménagement et les [formulaire](#)s font l'objet d'une simplification qui se traduit par deux processus distincts :

- Une **procédure simplifiée** à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAI) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Une **procédure complète** pour tous les autres élèves dont la demande est adressée à un médecin désigné à cet effet par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDPAPH).

Pour les deux procédures, les aménagements sont décidés par le recteur.

En outre, les candidats peuvent demander **la conservation pendant 5 ans des notes de leur choix** (quelles que soient leurs valeurs).

UNE ORGANISATION ADAPTÉE AUX BESOINS DES CANDIDATS

Pour répondre à une nécessité d'adaptation pédagogique, et en fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité.

Les aides humaines

Les candidats empêchés d'écrire peuvent **obtenir l'aide d'un secrétaire ou d'un assistant**. Le premier a pour mission d'écrire ou de lire pour le compte du candidat qu'il assiste. Cette tâche **exclut toute initiative personnelle** du secrétaire. L'assistant, quant à lui, a une mission qui est bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagement d'épreuves. Son rôle peut, par exemple, consister à reformuler ou séquencer une consigne complexe, ou décrire une représentation iconographique.

Les aides techniques

Ces aides peuvent se présenter sous la forme d'une machine à écrire en braille ou encore d'un ordinateur portable avec un logiciel de reconnaissance vocale ou de traitement de texte. Elles nécessitent ainsi de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

Les logiciels à composante vocale peuvent répondre à des besoins différents : certains permettent d'écrire sous la dictée de l'élève, mais il peut aussi s'agir de lire un texte écrit ou d'une commande vocale répondant aux besoins du candidat.

Pour les candidats malvoyants ou présentant un handicap auditif, une transcription des sujets en braille ou caractères agrandis, l'intervention d'enseignants spécialisés pratiquant la langue des signes, ou encore d'un interprète pratiquant l'un des modes de communication familiers aux candidats, peuvent être mis à disposition.

Pour les élèves souffrant de dyscalculies ou de dyspraxie, l'usage de la **calculatrice** simple et non programmable constitue un outil d'accessibilité, et elle est autorisée dans ce cadre.

Outre ces aménagements, les candidats peuvent bénéficier de temps majoré, sans excéder le tiers-temps.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des locaux et à la mise en place d'aménagements matériels. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions. Les autorités académiques peuvent, par ailleurs, ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins, en liaison avec des établissements, ne peuvent se rendre dans leur centre d'examen.

Enfin, l'organisation horaire doit laisser à ces candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves. Ainsi, s'il est possible de prévoir un temps d'épreuve majoré, et de commencer une épreuve une heure avant les autres candidats, il est également recommandé de répartir les épreuves sur plusieurs jours.

Le président du jury est informé des aménagements accordés aux candidats, dans le respect du principe d'anonymat.



VI. TOUR DE FRANCE™ 2022 : ACCÈS AUX CENTRES D'EXAMENS

Durant les épreuves du 2nd groupe, l'académie de Reims sera partiellement traversée par l'étape du 7 juillet du Tour de France™ 2022, en particulier les agglomérations de Charleville-Mézières et Sedan. Les services académiques, en collaboration avec la préfecture des Ardennes et les territoires concernés, anticipent ce parcours. Les informations seront communiquées sur le site www.ac-reims.fr et sur nos réseaux sociaux.

Toutes les dispositions sont prises pour que les épreuves du 2nd groupe se déroulent normalement, soit en convoquant les élèves le jour où le Tour de France™ ne passe pas, soit en les convoquant avant l'horaire de fermeture des chaussées dans l'agglomération.

En tout état de cause, la circulation dans les agglomérations concernées étant susceptible d'être beaucoup plus difficile plusieurs heures avant le passage du Tour de France™, il est fortement recommandé aux candidats d'**anticiper au maximum leurs déplacements**.

VII. LES ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LES FRAUDES

Une notice rappelant les consignes à respecter et les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude est affichée à la porte de chaque salle d'examen. Ces informations sont également communiquées aux candidats au début de chaque épreuve.

QU'EST-CE QUI CONSTITUE UNE FRAUDE ?

Sont considérés comme fraude ou tentative de fraude les cas suivants :

- Communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;
- Utiliser des informations, des documents ou du matériel non autorisé par le sujet ou la réglementation ;
- Toute substitution de personne.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat poursuit sa composition, sauf en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve. Un procès-verbal est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits à la fin de l'épreuve. Ce document est ensuite adressé au recteur en vue de la saisine de la [commission de discipline académique](#) du baccalauréat.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat. Aucun certificat de réussite ou relevé de notes n'est délivré avant que la commission académique n'ait statué.

La décision de cette dernière est attendue dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats et peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif.

QUELLES SONT LES SANCTIONS ENCOURUES ?

Les sanctions encourues peuvent être administratives et/ou pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline. Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

Les **sanctions administratives** encourues par les fraudeurs sont les suivantes :

- Le blâme ;
- La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une **durée maximale de cinq ans** ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximale de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- L'interdiction de procéder à toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximale de cinq ans.

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. En outre, la commission de discipline peut décider de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

En matière pénale, les sanctions encourues sont les suivantes :

- 3 ans de prison et 45 000 euros d’amende pour faux et usage de faux ;
- Jusqu’à 3 ans de prison et 50 000 euros d’amende pour falsification de documents ;
- Jusqu’à 10 ans de prison et un million d’euros d’amende pour substitution d’identité lors des épreuves.

La divulgation des sujets d’épreuves et la substitution de personne sont, elles, passibles d’une condamnation de 3 ans de prison et de 9 000 euros. Les mêmes peines peuvent être prononcées à l’encontre des complices du délit.

QUELS SONT LES DISPOSITIFS POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE ?

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l’emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de façon aléatoire et veillent à les faire circuler entre les centres d’examens, tout au long des épreuves.

Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l’utilisation frauduleuse des nouvelles technologies. Pour rappel, tous les appareils non autorisés doivent impérativement être éteints et rangés dans le sac du candidat.

VIII. PARCOURSUP

À partir du 2 juin 2022, les candidats recevront les premières propositions d'admission des formations de l'enseignement supérieur qu'ils ont choisies. Ils devront y répondre dans des délais raccourcis au fur et à mesure de la procédure pour permettre à chacun de trouver une place le plus rapidement possible. Le processus d'admission fonctionne ainsi de manière progressive et continue.

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

1/ De début novembre 2021 à janvier 2022

Les candidats s'informent et découvrent les formations

2/ 20 janvier – 29 mars – 8 avril 2022

Inscription pour formuler les vœux et finalisation des dossiers

3/ 2 juin au 15 juillet 2022

Réception des réponses des formations et décision des candidats

Pour en savoir plus : [retrouvez le calendrier complet](#)



RAPPEL DES DÉLAIS DE RÉPONSE À RESPECTER POUR LA PROPOSITION D'ADMISSION

À partir du 2 juin et jusqu'au 15 juillet 2022

- Les candidats répondent aux propositions des formations de l'enseignement supérieur dans les délais indiqués dans leur dossier ;
- Les dernières propositions seront envoyées le 14 juillet ;
- 15 juillet : fin de la phase principale d'admission.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉPONSE

Formation sélective (classe prépa, BTS, BUT, écoles, Sciences Po/IEP, IFSI, EFTS, licences sélectives, etc.) :

- **Oui** : les candidats ont une proposition d'admission et doivent y répondre dans les délais indiqués dans leur dossier ;
- **En attente** : les candidats n'ont pas encore de proposition d'admission. Leur position sur liste d'attente est indiquée en face du vœu, elle évoluera en fonction des places qui se libèrent ;
- **Non** : les candidats ne sont pas classés dans cette formation.

Formation non sélective (licence, parcours spécifique « accès santé ») :

- **Oui** : les candidats ont une proposition d'admission et doivent y répondre dans les délais indiqués dans leur dossier ;
- **Oui-si** : les candidats ont une proposition d'admission et la formation a estimé nécessaire pour eux de suivre un parcours personnalisé avec des remises à niveau permettant de renforcer leur capacité à réussir dans cette voie ;
- **En attente** : les candidats n'ont pas encore de proposition d'admission. Leur position en liste d'attente est indiquée en face du vœu, elle évoluera en fonction des places qui se libèrent.

Formation en apprentissage :

- **Oui** : les candidats sont retenus sous réserve de la signature d'un contrat avec un employeur ;
- **Non** : les candidats sont refusés dans cette formation.

LA CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION SUR PARCOURSUP

Après les résultats du bac, les candidats effectuent leur inscription administrative auprès de l'établissement, selon les modalités précisées dans leur dossier.

UN ACCOMPAGNEMENT ASSURÉ POUR TOUS

Dès le 2 juin, les candidats qui n'auraient reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, classes prépa, IFSI, écoles, etc.) peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif dans leur lycée (auprès du psychologue de l'Éducation nationale et de leur professeur principal) ou dans un Centre d'information et d'orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

À partir du 1^{er} juillet, les candidats peuvent solliciter un accompagnement personnalisé de [la commission d'accès à l'enseignement supérieur](#) (CAES) qui va les aider à trouver une formation au plus près de leur projet et en fonction des places disponibles.

UNE PHASE COMPLÉMENTAIRE JUSQU'AU 16 SEPTEMBRE

La phase complémentaire sera ouverte à tous les candidats **du 23 juin au 16 septembre**. Elle permettra aux candidats qui le souhaitent de formuler **de nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places disponibles sur Parcoursup**.

IX. LES CALENDRIERS DES ÉPREUVES

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Épreuves anticipées (première)	Français écrit	Jeudi 16 juin (après-midi)
	Français oral	À partir du lundi 20 juin
	EDS	11, 12 et 13 mai
Épreuves terminales	Philosophie	Jeudi 15 juin (matin)
	Grand oral	Du lundi 20 juin au lundi 27 juin
	Résultats	Mardi 5 juillet
	Oraux de rattrapage	Jeudi 7 et vendredi 8 juillet
	Session de remplacement	Les 7, 8, 9 et 12 septembre

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Épreuves pratiques et écrites sur support informatique de Maths Sciences Physiques	Du lundi 23 mai au vendredi 3 juin
Épreuve écrite de Français et histoire-géographie-EMC	Mardi 14 juin
Épreuve écrite de Prévention, santé et environnement, d'économie-droit ou d'économie-gestion	Mercredi 15 juin
Épreuve écrite d'Arts appliqués et cultures artistiques	Jeudi 16 juin
Épreuve écrite de Langue vivante A	Jeudi 23 juin
Épreuve écrite de Langue vivante B	Vendredi 24 juin
Épreuves orales et pratiques	En fonction des calendriers de chaque spécialité.
Épreuve de contrôle	Le jeudi 7 juillet
Session de remplacement	Épreuves écrites 6, 7, 8, 15 et 16 septembre Épreuves orales et pratiques : en cours de définition

Découvrez toutes les dates des épreuves en un coup d'œil en cliquant sur le lien ci-dessous !

<http://www.education.gouv.fr/>

X. LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

Les résultats sont mis gratuitement à disposition du public sur le site académique à l'issue de chaque groupe d'épreuves sur <https://www.ac-reims.fr/resultats>.

Chaque candidat a été informé de la possibilité de consulter ses résultats :

- En ligne sur le site académique ;
- Par affichage dans les centres d'examen avec remise des relevés de notes.

Par ailleurs, les listes des admis sont mises à disposition de la presse régionale dès leur publication si le candidat a autorisé la communication de ses résultats dans la presse lors de son inscription.

Baccalauréat général	Épreuves 1 ^{er} groupe	Accès aux listes d'admis le 5 juillet à partir de 10 h
	Épreuves 2 ^{ème} groupe	Affichage des résultats définitifs (listes des admis) à l'issue de la délibération finale du jury académique le 8 juillet
Baccalauréat technologique	Épreuves 1 ^{er} groupe	Accès aux listes d'admis le 5 juillet à partir de 8 h 30
	Épreuves 2 ^{ème} groupe	Affichage des résultats définitifs (listes des admis) à l'issue de chaque journée d'épreuves le 8 juillet
Baccalauréat professionnel	Épreuves 1 ^{er} groupe	Accès aux listes d'admis le 5 juillet à partir de 13 h.
	Épreuves 2 ^{ème} groupe	Épreuve de contrôle le 7 juillet 2021 à partir de 9 h Affichage des résultats définitifs le 8 juillet à partir de 16 h

LES MENTIONS

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- Assez bien pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- Bien pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- Très bien pour une moyenne entre 16 et 18 ;

Depuis la session 2021, la mention très bien avec les félicitations du jury peut être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE

Baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe dites de rattrapage, prévues du 6 au 8 juillet 2022, sont accessibles pour les candidats dont la note globale à l'examen est égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent deux enseignements au

maximum parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe, soit le français, la philosophie ou les deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.

Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée, uniquement si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

Baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves du second groupe dites de contrôle, prévues entre le 6 et le 8 juillet 2022, sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles du baccalauréat professionnel.

L'épreuve de contrôle prévoit désormais :

- Une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part ;
- La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés.

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concernée. Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.

LA SESSION DE REMPLACEMENT

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de force majeure.

Les épreuves se déroulent avec les mêmes aménagements concernant les contenus de sujets du baccalauréat général et technologique.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.

© Rectorat de l'académie de Reims

Édition : juin 2022

Directeur de la publication : Olivier BRANDOUY

Conception : Cabinet, service communication

Photographies : Enzo Tedeschi, Service
communication, rectorat de l'académie de
Reims



Contact

Isabelle Quilbe Da Silva

Directrice de la communication,
chargée des relations presse - cabinet du recteur
Tél : 03 26 05 69 82 | Port : 06 73 51 32 65

Mél : relation-presse@ac-reims.fr